



1) FONCTIONNEMENT ET ACCÈS

L'internat du lycée Louise Michel est ouvert du lundi au vendredi (fermeture durant les week-end y compris le dimanche soir, les jours fériés et les vacances scolaires). Les internes sont accueillis dans des chambres de 3 lits avec accès à un bloc sanitaire commun à 2 chambres.

La carte d'accès : Chaque élève se voit remettre lors de son inscription une carte d'accès personnelle. Elle est fournie gratuitement et est valable pour l'ensemble de la scolarité. Elle permet l'accès au lycée par les portiques, aux distributeurs de plateaux du self-service et au photocopieur du CDI. En cas de perte ou de dégradation, une nouvelle carte doit être achetée au tarif de 7 €.

Le restaurant scolaire : Le forfait d'internat comprend les nuitées et l'ensemble des repas.

- Petit déjeuner : du mardi au vendredi de **06h50 à 07h30**
- Déjeuner : du lundi au vendredi de **11h30 à 13h30**
- Dîner : du lundi au jeudi de **18h30 à 19h15**

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Pour les lycéens inscrits au lycée Louise Michel, l'adresse des parents doit être située à plus de 25 km du lycée ou dans une commune isolée non desservie par les transports en commun.
- Pour les étudiants de BTS, l'accueil à l'internat dépend du nombre de places disponibles à l'issue des inscriptions des lycéens. La priorité sera donnée aux étudiants de première année, seront ensuite pris en compte l'éloignement géographique et les ressources de l'étudiant. Les postulants doivent déposer une demande écrite lors de l'inscription. Une réponse leur sera communiquée avant le 13 juillet 2021. Les étudiants de 2^{ème} année de BTS ne seront inscrits à l'internat qu'à titre tout à fait exceptionnel.

3) TARIFS ET PAIEMENT

L'internat est un régime forfaitaire découpé en 3 trimestres :

- 1^{er} trimestre : du 1^{er} septembre au 31 décembre (tarif : 686.40 €)
- 2^{ème} trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars (tarif : 523.80 €)
- 3^{ème} trimestre : du 1^{er} avril au 30 juin (tarif : 349.20 €)

Les tarifs indiqués concernent l'hébergement à l'internat du lycée Louise Michel pour l'année 2021. Ils diffèrent selon les trimestres car il a été tenu compte de leur durée et du départ précoce de la plupart des élèves en fin d'année scolaire. Dans certains cas (stages, voyages scolaires, absence de plus de 15 jours consécutifs...) une remise sur le montant à payer est accordée.

ATTENTION : Tout trimestre commencé est **entièrement** dû. Les démissions de l'internat en cours de trimestre n'entraînent pas de remboursement, sauf cas de force majeure apprécié par le chef d'établissement.

À SAVOIR :

- Les frais d'internat peuvent être payés par prélèvements bancaires mensuels.
- La bourse des internes lycéens boursiers est déduite des frais d'internat à payer.
- Certains internes, sportifs de haut niveau, sont hébergés à l'internat du lycée

Vaucanson. Dans ce cas, le forfait comprend **tous** les repas y compris ceux pris à midi au lycée Louise Michel. L'hébergement est facturé par le lycée Louise Michel sur la base des tarifs du lycée Vaucanson.

Pour régler l'internat, les familles des lycéens en difficultés financières peuvent demander l'aide du fonds social *(dossier à retirer au bureau 7 de l'intendance ou au service social du lycée).*